

## 1. L'école, un droit pour tous.



Doc 1 Témoignages de personnes illettrées.

Des enfants comme les autres.

Doc 3



- 1 (Doc 1) Quelles difficultés ces personnes ont-elles en commun ?
- 2 (Doc 2) Quel droit proclame l'article 26 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ?
- 3 La France respecte-t-elle ce droit ? Pourquoi dit-on que l'éducation est un service public ?
- 4 Les écoles permettent-elles la scolarisation des enfants handicapés ?

## 2. L'école, une obligation pour tous.

### Le contrôle de l'obligation scolaire



Loi du 18 décembre 1998

Art. 2 : Les personnes responsables d'un enfant soumis à l'obligation scolaire (...) doivent le faire inscrire dans un établissement d'enseignement public ou privé, ou bien déclarer au maire et à l'inspecteur d'académie, (...) qu'elles lui feront donner l'instruction dans la famille.

Doc 4 Le contrôle de l'obligation scolaire.

- 1 Il quoi l'obligation scolaire contraint-elle les parents ?
- 2 Quelles sanctions la loi prévoit-elle contre ceux qui ne respectent pas cette obligation ?
- 3 Avant cette sanction, qui intervient auprès des parents ?

### Le droit à l'éducation

Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948



Art. 26 : Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire.

Préambule de la Constitution de 1946

Paragraphe 13 : L'organisation de l'enseignement public gratuit (...) est un devoir de l'État.

Doc 2 Le droit à l'éducation.



Art. 3 : L'inspecteur d'académie doit, au moins une fois par an, faire vérifier que l'enseignement assuré est conforme au droit de l'enfant à l'instruction.

Art. 227-17-1 du Code pénal

Le fait (...) de ne pas l'inscrire dans un établissement d'enseignement, sans excuse valable, en dépit d'une mise en demeure de l'inspecteur d'académie, est puni de six mois d'emprisonnement et de 7 622,50 € d'amende.